

GéoMCE

Gestion et géolocalisation
des mesures compensatoires
environnementales

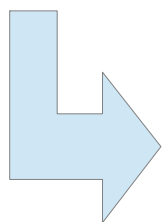
25 octobre 2018



Contexte

2016 : La loi biodiversité demande dans son article 69 :

*« Les mesures de compensation des atteintes à la biodiversité définies au I de l'article L. 163-1 sont géolocalisées dans un **système national d'information géographique, accessible au public sur internet.** [...] Les maîtres d'ouvrage fournissent aux services compétents de l'État toutes les informations nécessaires à la bonne tenue de cet outil par ces services. »*

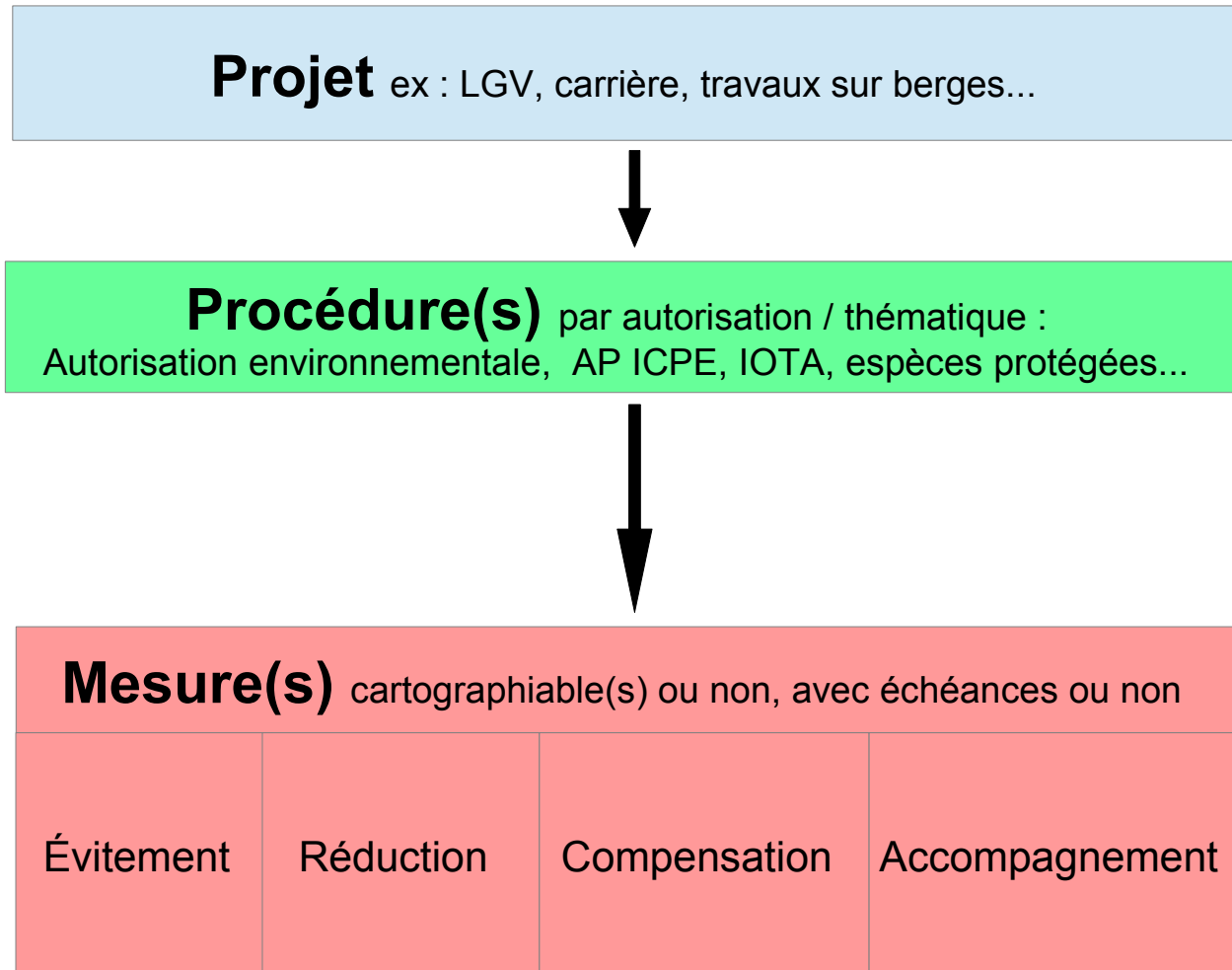


Article L165-3 du code de l'environnement

Qu'est-ce que GéoMCE ?

- Un outil cartographique en ligne de suivi des mesures ERC
- Les mesures compensatoires seront à disposition du public

Les niveaux descriptifs dans GéoMCE



À quels projets s'intéresse GéoMCE ?

- À des projets qui contiennent **au moins une** mesure E,R,C ou A
- Dont la (les) mesure(s)
 - a (ont) été prescrite(s) dans un acte administratif ou
 - est (sont) prévue(s) dans le document de demande du MO visé par l'acte administratif
- Procédures administratives susceptibles de prévoir des mesures :
ICPE, IOTA, AE, dérogation espèces protégées, DUP, permis d'aménager, de construire, travaux en site N2000 / espace protégé / site classé, etc.

À quoi sert GéoMCE ?

- Bancariser les mesures ERCA
- Partager ces données entre services instructeurs et de contrôle
- Alimenter la **cartographie publique** des mesures compensatoires prévue dans la loi biodiversité

Bénéfices attendus

- Améliorer la **traçabilité de la localisation** des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement
- Éviter la **superposition** de plusieurs mesures compensatoires identiques sur un même site
- Éviter la **destruction** de mesures compensatoires
- Améliorer la **mise en œuvre** des mesures

Alimentation de GéoMCE

- Obligation des pétitionnaires qui sera mentionnée dans les arrêtés préfectoraux
- Fournir les données concernant les mesures compensatoire via un fichier gabarit fournit par l'administration :
 - à terme une application de téléversement du fichier sera mise en place. Il sera également possible de remplir directement GéoMCE par internet.
 - en attendant => transmission du fichier au service instructeur.

Avez-vous des questions, des remarques ?

